Rapport d'activité 2002

Priorités

Priorité 1:
Projet de mentoring «de femme à femme»

Le deuxième cycle du projet de mentoring «de femme à femme», auquel ont participé 23 duos en provenance de toutes les régions linguistiques de la Suisse, s'est achevé au mois de mai. Le projet est l'œuvre commune du Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF). Conformément au concept, des politiciennes et des femmes membres de diverses associations, qui possèdent une longue expérience, se tiennent pendant une année en qualité de mentors à la disposition de jeunes femmes ayant des ambitions politiques, les mentees. Cela signifie qu'elles les conseillent et les soutiennent, leur communiquent leurs expériences et leur savoir, leur facilitent certains contacts et discutent avec elles des possibilités de faire valoir et de concrétiser leurs aspirations sur le plan politique. En plus du programme propre à chaque tandem, l'organisation responsable propose à l'intention des mentees un programme de formation continue.

Au cours du deuxième semestre 2002, le secrétariat de la CFQF et la direction de projet du CSAJ ont mis au point le troisième cycle du projet (recrutement, constitution des duos mentor-mentee, organisation des rencontres entre mentors et mentees et programme d'accompagnement en faveur des mentees, etc.) Ce cycle débutera en janvier 2003.

Le suivi et l'évaluation scientifiques du déroulement et de la réussite du projet ont été confiés au bureau Social Insight, à Zurich. L'évaluation, dans un premier temps, est fondée sur les données recueillies lors d'un sondage par écrit et parfois aussi par téléphone effectué auprès des mentees et des mentors, puis d'une enquête réalisée au sein d'associations de jeunesse et d'organisations. Un rapport sur les résultats et les effets du mentoring viendra mettre un point final à l'analyse au printemps 2005.
Social Insight a communiqué les résultats de son évaluation du 2ème cycle et présenté un rapport écrit lors de la séance plénière de la CFQF en septembre. Les questions principales ayant servi à l'évaluation étaient les suivantes: le concept a-t-il été concluant, faudrait-il y apporter des améliorations et lesquelles? Quels ont été les résultats et les incidences du projet au cours de l'année de mentoring? Est-il nécessaire d'institutionnaliser la pratique du mentoring? Le rapport de Social Insight doit être compris comme un document de travail destiné aux personnes intéressées; il n'existe qu'en langue allemande. Il sera tenu compte des résultats de cette évaluation intermédiaire lors de l'aménagement des trois autres cycles prévus.
Une esquisse de projet concernant le programme de mentoring «de femme à femme» a été présentée au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), dans le cadre du Programme national de recherche n° 52 «L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation», mis au concours au printemps 2002. Malheureusement, le FNS ne l'a pas retenue.

Priorité 2:
Egalité des chances lors des élections fédérales de 2003

Groupe de travail interdépartemental Elections 2003
La proposition du Conseil fédéral d'organiser avant les élections au Conseil national une campagne d'information et de sensibilisation s'est heurtée, comme en 1999 déjà, au refus du Parlement. Le Conseil fédéral, lors de la révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques, avait prévu à l'art. 86a une disposition ménageant la possibilité pour la Confédération de mettre sur pied, avant les élections au Conseil national, des campagnes destinées à promouvoir la participation du corps électoral et l'égalité des chances entre les sexes. La CFQF avait œuvré au sein du groupe de travail interdépartemental chargé, sous la houlette de la Chancellerie fédérale, de préparer l'application de l'art. 86a en vue des prochaines élections. Après que le Parlement eut de nouveau radié cette disposition de la loi lors de la session de juin, le groupe de travail s'est concentré sur la mise à jour des documents existants (circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, Guide de la Chancellerie fédérale à l'usage des groupes qui veulent lancer des candidatures). La brochure électorale (Notice explicative de la Chancellerie fédérale), qui sera envoyée à chaque électeur/électrice ou à chaque ménage, a été remaniée de même que la prestation de la Chancellerie fédérale sur le web au sujet des élections 2003 au Conseil national.

Enquête sur la présence dans les médias des candidates et des candidats pendant la campagne électorale 2003
La présence de candidates et de candidats dans les émissions radio et TV pendant la période pré-électorale fera à nouveau l'objet d'une étude. Ainsi en ont décidé la SRG SSR idée suisse et la CFQF. La première phase des travaux préparatoires a débuté au cours du deuxième semestre 2002.
L'étude portant sur les élections de 1999 a eu un écho très positif dans notre pays et à l'étranger. Il s'est notamment avéré que des enquêtes instructives sur le thème médias, politique et genre font défaut en Europe et, pour cette raison, les résultats de l'étude suisse ont suscité un intérêt considérable.

Priorité 3:
Nouvelle répartition entre les femmes et les hommes du travail rémunéré et du travail non rémunéré

En février, la Commission a procédé à une audition interne sur le thème «Les hommes tiraillés entre obligations professionnelles et privées». Les spécialistes conviés ont mis en lumière les obstacles structurels et psychologiques à une participation équilibrée des hommes aux tâches domestiques et familiales. Le débat portait également sur les structures à mettre en place dans l'entreprise et au niveau de l'organisation pour favoriser une nouvelle répartition du travail entre les sexes. La campagne «Fairplay-at-home» menée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a en outre été présentée. Elle a commencé au début de l'année et durera trois ans.

En juin et en octobre, à l'initiative de la CFQF, des séances de coordination ont eu lieu entre la CFQF, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales et le Bureau fédéral de l'égalité

entre femmes et hommes. Le but était d'échanger des informations sur des projets et des initiatives concernant la possibilité de concilier activité professionnelle et vie familiale.

Priorité 4:
Prises de position de la CFQF et examen de leur poids dans la procédure d'élaboration d'une loi

Prises de position

Prise de position sur les avant-projets de code de procédure pénale suisse (CPP) et de loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs (février)
Chaque canton applique en matière de procédure pénale un droit qui lui est propre. Il s'agit d'uniformiser ce droit sur l'ensemble du territoire suisse. Le nouveau code de procédure pénale doit permettre non seulement de mener une action pénale efficace, mais aussi de renforcer les droits des prévenus et ceux des victimes. La CFQF, soucieuse d'améliorer la protection des victimes d'infractions, a fait appel dans ce contexte à des expertes et experts externes. Dans sa prise de position, elle juge insuffisants le droit à la protection et le droit d'intervenir en tant que partie dans la procédure pénale qui sont accordés aux victimes dans le projet du Conseil fédéral et elle propose toute une série d'améliorations.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 1.2002)

Prise de position sur la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (février)
La CFQF soutient les efforts du Conseil fédéral visant à améliorer le statut juridique des partenaires du même sexe. Elle approuve l'égalité de traitement avec les couples mariés dont ils devraient bénéficier dans les domaines du droit des assurances sociales, de la prévoyance professionnelle, du droit successoral, du droit de bail et du droit fiscal. Elle se prononce également pour l'élimination des préjudices existants sur le plan du droit de refuser de témoigner et du droit de visite dans les hôpitaux et institutions similaires. Il conviendrait cependant, afin que les conditions soient mieux adaptées aux formes de vie actuelles, d'offrir la possibilité aux couples vivant en concubinage de faire enregistrer leur partenariat.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 1.2002)

Prise de position sur la loi fédérale relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et sur les cellules souches embryonnaires (loi relative à la recherche sur les embryons LRE), (septembre)
La Commission rejette le projet de loi. Autoriser la recherche sur les embryons reviendrait à franchir une limite, en ce sens que la vie humaine serait désormais instrumentalisée pour les besoins de la recherche. Il importe qu'un vaste débat public ait préalablement lieu sur des questions fondamentales en matière de politique sociale et d'éthique: moment auquel la vie débute ou prend fin, maladie et santé. Est-il justifiable, du point de vue éthique, de développer encore davantage une médecine dite de pointe, alors que la majorité des êtres humains sur notre planète n'ont même pas accès aux soins médicaux de base? Le développement escompté de nouvelles thérapies permettant de lutter contre certaines maladies justifie-t-il la recherche sur les embryons? Qu'en est-il des aspects économiques de la recherche sur les cellules souches embryonnaires (commercialisation, brevetisation, etc.)? Quelles «contraintes» à aller toujours plus loin la recherche sur les cellules souches embryonnaires générera-t-elle et à quelles recherches, dont les conséquences sont pour l'heure imprévisibles, la future loi ouvra-t-elle la porte? Pourquoi

la Suisse ne se tourne-t-elle pas vers la recherche sur les cellules souches adultes, une alternative à la recherche sur les embryons, moins controversée au sein du public? Le court délai de consultation fixé par le Conseil fédéral suscite malheureusement l'impression que l'opinion des diverses organisations concernées n'a pas grande valeur. (Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2002)

Impact des requêtes de la CFQF sur la prise des décisions politiques

La CFQF participe à l'élaboration des lois en qualité de commission fédérale extraparlementaire. Depuis 1976, elle a pris position environ 90 fois dans le cadre de procédures de consultation. Cette activité représente une part importante du travail qu'elle accomplit. La CFQF a toutefois constaté à plus d'une reprise que ses requêtes formulées dans le cadre des procédures de consultation n'étaient pas du tout ou pas suffisamment prises en considération au cours des débats subséquents,. Une analyse effectuée par des spécialistes externes en sciences politiques permettra d'établir dans quelle mesure et à quelles conditions elles pèsent sur la prise des décisions politiques au niveau fédéral. Quand les propositions de la Commission ont-elles été retenues? Quand ont-elles été lettre morte? A quel stade des processus de décisions a-t-on ou n'a-t-on pas tenu compte de ses arguments? Quels sont les critères, dans le processus d'élaboration de la politique, qui augmentent ou réduisent les chances de voir concrétisées ses exigences? La Commission élaborera des recommandations concernant la manière dont elle devra agir à l'avenir. Le but sera de tirer pleinement parti de son potentiel de travail et de façon efficace. Les résultats de l'analyse seront connus vers le milieu de l'année 2003.

Priorité 5: Publication du périodique «Questions au féminin»

Au mois de juin est paru «Question au féminin» n° 1.2002, dont le thème principal s'intitule «Les professions de la santé et du social et la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle». A l'avenir, cette loi réglera de façon uniforme les professions tant dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie que dans ceux de la santé, du social et des arts. Cela signifie que les formations et les filières professionnelles subiront des modifications importantes et que de nouvelles possibilités s'offriront aux femmes dans la santé et le social.
Le numéro de novembre, axé sur la «société de l'information», traite de l'accès des femmes aux professions et aux offres dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que des exigences concernant le contenu et la conception des prestations sur Internet. Des projets intéressants émanant de toutes les régions linguistiques de notre pays y sont brièvement présentés.

Autres activités

Journée des femmes à Expo.02

La CFQF s'est associée le 14 juin à la Journée des femmes à Expo.02, organisée sur l'arteplage d'Yverdon-les-Bains. La présidente de la commission a participé à la conférence de presse des organisatrices (Communauté de travail Femmes 2001 ARGEF). Ensuite, les membres se sont tenus à la disposition du public, en tant que personnes de contact, dans les différents pavillons thématiques. La vice-présidente et le vice-président ont représenté la CFQF lors d'un podium sur les thèses du Manifeste du pourpre.

Politique familiale et sociale

La CFQF a communiqué sa position sur la 1ère révision de la LPP par le biais de lettres de recommandation adressées aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats. Elle s'est prononcée – comme dans des prises de position antérieures – pour la réduction de la déduction de coordination. Elle a soutenu l'initiative parlementaire Fehr, Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial, et envoyé une lettre aux parlementaires. En décembre 2001 déjà, la Commission avait traité du problème de la prise en charge des enfants dans le numéro 2.2001 de «Questions au féminin» et avait veillé à ce que cette publication soit largement diffusée.

Manifestation sur le thème de la violence domestique

Le Centre suisse de prévention de la criminalité organise en 2002 et 2003 une campagne de la police contre la violence domestique. La première étape de cette campagne est centrée sur la formation continue de multiplicateurs au sein des polices cantonales. La deuxième portera sur la sensibilisation de l'opinion publique. Une manifestation est prévue en automne 2003 sur l'évolution du droit en la matière et les possibilités d'intervention de la police dans les cas de violence domestique. Elle sera organisée par la CFQF, avec le concours du Centre suisse de prévention de la criminalité, du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et du projet d'intervention coordonnée St-Gall.

Programmes nationaux de recherche

L'Office fédéral de l'éducation et de la science a demandé en octobre 2002 aux institutions de promotion de la recherche de même qu'à des organisations sélectionnées, dont la CFQF, de proposer des thèmes pouvant faire l'objet de nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR). La Commission propose de mettre au concours à fin 2003 un PNR intitulé «Défis et perspectives de la politique de l'égalité». Il s'agirait d'examiner la question de l'égalité sous les aspects juridiques, politiques et sociaux – par exemple, l'application de la loi sur l'égalité et du nouveau droit du divorce et ses conséquences –, des questions en relation avec la participation politique ou la situation en matière d'égalité à l'école obligatoire, etc. But: se livrer à une réflexion scientifique sur les expériences faites jusqu'à présent et sur la pratique de l'égalité au niveau institutionnel en Suisse. Le Conseil fédéral arrêtera les thèmes de 1 à 3 des nouveaux PNR à l'automne 2003.

Politique suisse des droits de l'homme

La question de la création d'une Institution nationale de promotion et de protection des droits humains en Suisse se pose aux niveaux national et international. Au niveau national, diverses organisations ont demandé au Conseil fédéral de créer une telle institution. Plusieurs initiatives parlementaires ont été déposées en 2001 dans les deux Chambres, en faveur de la constitution d'une Commission fédérale des droits humains. Au niveau international, les Etats sont appelés,

dans le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993, à mettre sur pied ce type d'institution. La CFQF, en tant qu'institution soucieuse de préserver les droits humains, a été associée à l'enquête effectuée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) sur le mandat et le rôle des institutions œuvrant dans ce domaine. Vu que la création d'une commission des droits humains serait susceptible d'avoir une incidence sur les travaux de la CFQF, la responsable du secrétariat a participé à la conférence sur la politique suisse des droits humains, organisée à Berne par le DFAE, le 31 octobre 2002.

Collaboration avec d'autres services

Un soin particulier a été accordé, comme les années précédentes, à l'échange d'informations et à la coopération avec d'autres services internes et externes à l'administration fédérale de même qu'avec d'autres organisations. Le secrétariat a fourni des informations sur certains thèmes (par exemple: état actuel de projets de lois, prises de position dans le cadre de consultations, importance accordée à des thèmes de la politique d'égalité, possibilité de transférer des projets nationaux au niveau cantonal ou communal, projets existants et projets envisagés, antennes de contact et offres de conseil à l'intention d'organisations et de particuliers). Il a également donné des indications sur les offres faites par diverses organisations au public (par exemple via Internet).

Site Internet de la Commission

Il existe depuis le mois de juin, pour les surfeuses et les surfeurs francophones et italophones, un nouvel accès au site Internet de la Commission. En tapant www.comfem.ch, les personnes intéressées accèdent à la page de bienvenue sur laquelle elle peuvent choisir la langue du site. L'ancienne adresse www.frauenkommission.ch reste valable. Autre nouveauté sur le site, la «Chronique des événements au féminin», remaniée sur le plan thématique, qui auparavant paraissait uniquement dans le périodique «Questions au féminin». Elle constitue un complément actualisé au dossier «Femmes Pouvoir Histoire» qui couvre la période allant de 1848 à 2000. Non seulement les diverses rubriques du site sont continuellement mises à jour, mais son contenu est porté à la connaissance du public via divers canaux (par ex. renvois figurant dans «Questions au féminin», liens avec des sites apparentés).

Généralités

Séances plénières

La Commission s'est réunie quatre fois au complet (21 février, 14 juin, 10 septembre, 21/22 novembre).
Lors de la séance plénière de novembre, qui a duré deux jours, elle a traité abondamment, en plus des points à l'ordre du jour, de son rôle en tant que commission administrative de la Confédération. Avec le concours d'un modérateur externe, elle s'est livrée à une réflexion sur sa méthode de travail et sur la fixation de ses priorités. Une importance particulière a également été accordée à cette occasion au rôle et aux tâches des différents membres, ainsi qu'aux structures organisationnelles (plenum, Bureau, groupes de travail, secrétariat). La CFQF s'interrogera à une prochaine occasion sur l'impact de ses requêtes, formulées dans le cadre des procédures de consultation, sur la prise des décisions politiques (voir également Priorité 4).

Bureau

Le Bureau (présidente, vice-présidente et vice-président) et le secrétariat se sont réunis à intervalles réguliers pour préparer les affaires courantes de la Commission. Les priorités à fixer pour 2003 ont été débattues en septembre, au cours d'une retraite de deux jours.

Groupes de travail

Des groupes de travail internes à la Commission se sont penchés sur les thèmes politique sociale, conciliation de l'activité professionnelle et de la vie familiale, femmes et politique.

Membres

Ont été nouvellement élus membres de la Commission:

- Ursula Angst-Vonwiller, co-présidente de la Fédération suisse des femmes protestantes, Pfäffikon (succède à Katharina Willi)
- Natalie Imboden, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse, Berne (succède à Margrit Meier)
  - Carlo Marazza, juriste, directeur de l'Istituto delle assicurazioni sociali, Bellinzona (succède à Christian Marazzi)
- Ruth Streit-Imhof, présidente de l'Union des paysannes suisses, Aubonne (succède à Annemarie Will-Kohler).